

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Limousin

**Décision n° 545 du 14 janvier 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie du Limousin**

NOR : INTJ1500057S

Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24033 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424020S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2015:

Ranglaret, Michel Nigend : 100 487 Numéro de livret de solde : 5 111 177

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2015:

Noel, Marc Nigend : 99 840 Numéro de livret de solde : 5 103 452

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2015:

Marcheix, Jérôme Nigend : 200 194 Numéro de livret de solde : 8 052 215

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2015.

*Le colonel, commandant en second
la région de gendarmerie du Limousin,
commandant en second le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
P. LEDOUX